



DISTRIBUTION GAZ

Adresses aux Salariés

Projet EOAI à GRDF « QUESACO »

Les deux entités, ENEDIS et GRDF, ont convenu en 2014 par un communiqué commun cosigné des 2 entreprises de conduire leurs projets stratégiques individuellement l'une de l'autre et c'est dû notamment à l'arrivée des compteurs LINKY et GAZPAR.

Car en cible, LINKY entraînera selon les projections d'ENEDIS la disparition de 50 à 70 % des interventions techniques clientèle côté électricité. Pour autant, côté GRDF, cette charge de travail restera la même de par l'aspect sécuritaire du GAZ ; cependant le projet n'en reste pas moins très impacté.

Le projet EOAI induit donc de fait la disparition des UCF au 1er janvier 2018 par l'intégration de ses agents dans les différentes DR électricité et Gaz.

Pour cela et afin de tester son nouveau modèle d'organisation, GRDF a mis en place dans le pays des expérimentations appelées communément « **Pilote Urbain** » qui sont en cours sur les 8 régions administratives, soit à la maille des comités d'établissement et ce depuis avril 2016. Cela consiste à tester la nouvelle organisation à GRDF, soit l'ensemble des activités gaz, activités d'exploitation courante et de clientèle, réalisées au sein d'une même agence GAZ.

Pour rappel les descriptifs d'emplois qui reprennent les activités des agents au sein de ces agences sont évolutifs tout au long de ce processus. Ils sont suivis de prêt par la CGT lors des différentes concertations en cours au national et qui devraient aboutir au cours du premier semestre 2017.

De fait et pour valider ce nouveau modèle d'activité par le biais de ces pilotes, l'entreprise s'est engagée dans un processus de concertations avec les organisations syndicales en local et au national. Et ceci avant la seconde phase du projet EOAI qui consistera à la généralisation de ce dossier sur l'ensemble des régions et mettra un terme à la mixité opérationnelle pour les 2 distributeurs.

Nous tenons à rappeler que la FNME CGT s'est toujours opposée à un tel projet unilatéral qui n'est tourné que vers la rentabilité financière et non pas vers les usagers et les agents.



► <http://www.fnme-cgt.fr>

► www.facebook.com/pages/FNME-CGT/255273287505

► www.youtube.com/user/FNMECGTVIDE0OFFICIEL

► #FNMECGT





Ce nouveau modèle d'activité remet en cause notre organisation, nos activités et un certain nombre de repères liés à notre mission de service public. En voici les grandes lignes, et décortiqué par vos représentants CGT et suivant ce qui se passe sur les pilotes :

- Les ZEPIG seront élargies
- La multiplication des activités dites miscibles
- Externalisation des activités gaz
- IS en RDV programmé
- Programmation unique par l'APPI congés compris !
- Généralisation de l'entraide en grand déplacement
- Pas de site de travail pour les ZEPIG rurales
- Un bilan de performance individuelle sera établi par votre direction

Concernant les ZEPIG (zones élémentaires prioritaires interventions Gaz à 95% d'interventions dans l'heure) :

Dans le projet GRDF, elles sont classées en 3 catégories selon la situation géographique de l'agence (rurale, semi urbain et urbain):

- **Zone Verte :** Ce sont des zones où l'activité gazière est dense. Le nombre de Techniciens Gaz est suffisant selon la direction. Pour la FNME CGT et compte tenu de la non application des différents accords astreinte, nous considérons qu'il manque du monde, et il suffit de regarder au périmètre des CSP, le nombre de postes vacants et le nombre de tours d'astreintes pris par un même agent selon les ARG !
- **Zone Orange :** Ce sont des zones où l'activité gazière est peu dense mais où la proximité des ZEPIG voisines permettra de fournir de l'activité aux Techniciens Gaz selon la direction. Pour la FNME CGT, nous considérons que l'élargissement des Zones d'interventions sera préjudiciable aux conditions de travail des agents et risque de mettre en danger la sécurité des personnes et des biens, mais pas que... !
- **Zone Rouge :** L'activité y est très peu dense et ne permet pas de donner du travail aux 4 Techniciens Gaz nécessaires afin de pouvoir réaliser l'astreinte ISG (Interventions de sécurité Gaz). Par conséquent GRDF, de par sa non capacité à faire du développement de GAZ partout, concèdera l'activité ISG au distributeur d'électricité (ENEDIS).

Pour la FNME CGT, ce redécoupage entrainera de fait des Zones d'interventions encore plus grandes pour les Techniciens d' ISG ainsi que pour les Techniciens de renfort, impliquant de fait une dégradation des conditions de travail, mais ce qui est plus grave encore, de sécurité !

Les Techniciens Gaz des zones **Oranges** seront amenés à travailler régulièrement sur des zones d'activités adjacentes à leur zone, appelées aussi zones de chalandise.

Ces zones pourront aussi être différentes des zones gérées par leur BEX habituel. Les Techniciens des Zones **Orange** et **Rouges** feront donc plus de kilomètres dans la journée.



DISTRIBUTION GAZ

Concernant les conditions de travail dans ce nouveau projet :

Pour la FNME CGT, nous considérons qu'il y aura un impact certain et de forts changements sur les conditions de travail des agents !

- Utilisation des nouvelles Technologies (Tablettes PIXI, Smartphone double SIM ...)
- Prise de Travail sur Chantier (Début des concertations au national le 8 décembre et tout début Janvier 2017) mais attention à l'isolement de l'agent etc...
- La Géo localisation aujourd'hui en œuvre uniquement pendant les heures ouvrables et au bon vouloir de l'agent en dehors des heures ouvrables ; quid dans le cadre du projet ?

Les conditions de mise en application de tout cela devront faire l'objet au préalable de discussions avec la CGT, sachant que la volonté de GRDF est bien de généraliser, dans le cadre de son projet, le fait que des agents partiraient en tournée de leur domicile à partir des nouveaux outils mis à leur disposition...

Concernant les nouvelles structures de planification, nous assistons à une fusion des structures existantes dans les DR Gaz et UCF « CAPA et CPC » qui deviendront à terme des APPI. (Agence de Planification et Programmation des Interventions).

4 types de critères d'optimisation seront possibles à l'APPI:

- **La Sectorisation** : C'est une planification à long terme, sur 1 à 3 ans, des grandes évolutions en matière d'urbanisme, de programme travaux...
- **La planification** : C'est une planification à moyen terme, de 1 mois à 1 an, des activités de type raccordements, maintenance qui tient compte de la saisonnalité des activités et des absences.
- **La programmation** : Cette dernière est à court terme et pourra se faire de 1 jour à 1 mois.
- **La régulation** : Sera journalière en temps réel (Régulation aujourd'hui prise en compte sur certaines régions au périmètre des BEX).

D'après les éléments du dossier, c'est le coordinateur APPI qui planifiera les activités en fonction des demandes clients internes, externes, et des ressources au sein des AI. Les nouveaux outils informatiques permettront d'après la direction de modifier en temps réel l'activité des techniciens. Les temps de gamme des activités seront définis par le niveau national.



► <http://www.fnme-cgt.fr>

www.facebook.com/pages/FNME-CGT/255273287505

www.youtube.com/user/FNMECGTVIDE0OFFICIEL

#FNMECGT





Seul le coordonateur APPI sera habilité à faire varier le volume d'activités de la journée. Les nouvelles applications permettront aussi d'intégrer ou de modifier les tournées en temps réel en fonction des aléas (ex : météo, difficultés de circulation, retards, demande client etc). Le Technicien Gaz aura comme seul interlocuteur direct le coordonateur APPI.

Les Techniciens Gaz seront dotés de tablettes connectées, de Smartphones et de véhicules dédiés. Les bons de travail seront dématérialisés.

Les CAPA et CPC disparaîtront au profit des APPI (*Agence de Planification et Programmation des Interventions*) et les ARG deviendront elles des AI (Agence d'intervention).

Des descriptifs d'emplois revus dans la globalité avec l'intégration de l'activité technique clientèle dans les emplois de Gaziers d'hier !

La plurifonctionnalité des techniciens (réseau et clientèle) est au centre du nouveau modèle d'activité et pour la FNME CGT, nous considérons toujours l'inacceptabilité en l'état de ses nouveaux emplois, considérant qu'au sein d'une même et seule plage l'attractivité n'est pas au rendez-vous !

Les parcours de formation seront revus en profondeur pour les techniciens et les managers afin d'y intégrer la polyvalence voulue par les directions.

Les Agences d'Interventions seront donc composées de 6 emplois identifiés :

- Le Technicien Gaz en plage 3/7 réalisera des activités réseau et clientèle
- Le Technicien Spécialisé Gaz plage 7/9 est assermenté, à la différence du Technicien Référent. Il passe des commandes et signe des bons de travail.
- Le Référent d'Equipe Gaz plage 7/9 est un technicien appui au management. Il réalise le même type d'activités que les Techniciens Gaz avec, en plus, de la préparation de chantier et de la petite ingénierie.
- Le Manager d'Equipe plage 9/11 a sous sa responsabilité environ 10 à 12 agents. Il est le garant de la performance et de la professionnalisation de son équipe.
- L'Adjoint au Chef d'Agence plage 11/13 est solidaire des missions confiées au chef d'Agence.
- Le Chef d'Agence plage 13/15 a la responsabilité de l'AI . Il délivre les RLC des techniciens

Les Agences de Planification et de Programmation des Interventions, elles aussi composées de 6 emplois identifiés :

- L'appui au Coordonateur PPI plage 3/7 réalise des activités «back office», traite des listes de gestion, les requêtes, les appels sortants...
- Le Coordonateur PPI plage 7/9 planifie, programme, régule les activités et les ressources.



DISTRIBUTION GAZ

- Le Coordonateur PPI Sénior plage 9/11 réalise les mêmes activités que le coordonateur PPI avec des activités d'appui de contrôle et de préparation.
- Le Manager d'Equipe plage 9/11 a sous sa responsabilité 12 agents. Il gère les relations avec les managers d'équipes des AI. Il est garant de la performance et du professionnalisme de son équipe.
- L'Adjoint au Chef d'Agence 11/13 est solidaire des missions confiées au chef d'Agence.
- Le Chef d'Agence plage 13/15 est le responsable de l'APPI.

La FNME CGT, considère toujours l'ensemble de ces descriptifs comme provisoires et compte sur une évolution en termes de classification et de reconnaissance, afin de permettre à toutes et tous une vision plus claire de son évolution de carrière !

Pour rappel, les mesures sociales et salariales supplémentaires dans le cadre de cette réorganisation déclarée sont à l'initiative de la seule CGT !

Tous les salariés issus d'une DR ou d'une UCF opérationnelle et intégrant un emploi dans le cadre du nouveau modèle d'organisation de GRDF bénéficieront :

- D'une prime exceptionnelle de 1 500 euros par agent et 1 000 ADP au niveau national, sur la période 2015-2017 qui ont été obtenues en plus des mesures salariales annuelles et pour rappel le taux de base est de 12%. Cela représentera donc un taux de promotion d'environ 20% au lieu de 12% sur la période 2015 - 2017.
- La mobilité géographique encouragée (2 mois de salaires)
- Les mesures relatives à l'ATT (des RTT en plus ou des primes allant de 1 800 à 3 600€ selon l'ATT actuel et celui au sein de la nouvelle équipe, pour exemple passage d'un A3 vers A1)
- La mesure relative à la RCTT (2 500€)
- Le changement de roulement d'astreinte (1 an de différentiel de prime d'astreinte)
- La prime de perte d'astreinte (prime calculé sur la base de 2 Ans), l'aide individuelle au logement en cas de déménagement dans le cadre d'une nouvelle affectation...

Après avoir fait état du projet Global EOAI ci-dessus, pour la FNME CGT il en va d'une modification en profondeur, ce projet restant en tous points une réforme de structure inavouée de nos dirigeants et une attaque sans précédent sur le modèle historique du distributeur et va être pour les agents un changement radical en termes de métiers, conditions de travail...



► <http://www.fnme-cgt.fr>

► www.facebook.com/pages/FNME-CGT/255273287505

► www.youtube.com/user/FNMECGTVIDE0OFFICIEL

► #FNMECGT





La FNME CGT entend œuvrer afin que les conditions de travail ne se dégradent pas en profondeur et notamment dans le cadre de l'élargissement de ZEPIG, et a interpellé avant l'été 2016 les 30 000 maires français afin de les informer qu'un tel projet pourrait très rapidement se dégrader et mettre en danger la sécurité des personnes et des biens au sein même de leurs communes par l'incapacité de GRDF à pérenniser l'emploi et ses sites de proximité sur l'ensemble du domaine des communes alimentées en Gaz.

« Pour rappel : GRDF, Distributeur de gaz sur le territoire Français est le concessionnaire de 9 545 communes d'un réseau global de 197 000 kms, le plus important d'Europe et qui alimente 11 millions d'usagers ».

Afin de conserver la totalité de nos activités, la FNME CGT revendique la ré-internalisation d'activités nobles et dites cœur de métier, afin de permettre aux équipes de ne pas être dimensionnées uniquement par l'activité D'ISG, mais bien par de l'activité permettant aux agents d'avoir une technicité gazière et un professionnalisme offrant des perspectives nouvelles à toutes et tous.

LA FNME CGT, sera très attentive à la mise en place des APPI, cette nouvelle structure de planification aura des pouvoirs étendus à contrario du fonctionnement des CAPA d'aujourd'hui. Elle deviendra l'élément incontournable en termes de programmation à la maille de son périmètre et sera à l'initiative de toutes les programmations des AI, MSG, Ingénierie selon les méthodes retenues sur chaque périmètre, en réduisant au passage la possibilité aux managers d'équipes d'organiser au mieux leurs journées de travail, et de fait aura un impact certain sur les conditions de travail des techniciens au sein même des AI, par le renforcement et le rôle du coordonateur APPI, qui lui deviendra incontournable. Mais sera-t-il en capacité d'adapter à la demande la charge de travail des agents au contraire d'un manager d'équipe ?

Sera-t-il disponible pour cela ?

Les APPI seront-elles créées en conséquence de la charge de travail qui leur sera opposée ?
En tout cas, les expérimentations en cours faites dans le cadre des pilotes Urbains n'y répondent pas à ce jour !

Dans cette nouvelle organisation, la direction de GRDF entend mettre en place un nouveau mode de fonctionnement en faisant partir les agents de leurs domiciles « LA PRISE DE TRAVAIL SUR CHANTIER ». Pour la FNME CGT, ce point ne doit pas faire partie pour l'heure des échanges en région ; en effet rien n'est actuellement acté sur ce point et les premiers RDV avec la CGT nationale se tiendront à partir du mois de décembre et continueront en 2017... Un point vous sera fait à l'issue de la première rencontre CGT nationale / Direction.

La FNME CGT ne s'est jamais opposée stricto sensu aux nouvelles technologies, cependant nous revendiquons la nécessité d'une mise en place, prise en main et adaptation de chacune et chacun dans les meilleures conditions possibles et que l'ensemble des irritants soient traités là où ils doivent l'être, cela augurant, si tel n'était pas le cas, que la FNME CGT prendrait



DISTRIBUTION GAZ

toute ses responsabilités au sein des instances HAD'OC afin que les agents puissent œuvrer dans des conditions optimales.

Pour terminer, La FNME CGT restera très attentive sur :

- La volonté d'isolement des agents, par la mise en place de multiples petits sites de prise de travail.
- Sur les différentes réorganisations au sein même des AI, APPI, afin que tout soit mis en œuvre dans l'intérêt des agents.
- A la pleine réussite dans le cadre des changements de métiers.
- A l'homogénéité des nouvelles zones d'intervention.
- Au non isolement des agents « AI » dans la nouvelle organisation, (Eloignement Managérial, organisationnel, prise de travail collective...)
- Evolution, professionnalisation, équilibre vie privée / vie professionnelle...

La FNME CGT, par son investissement de tous les jours au plus près de chacune et chacun d'entre vous, met tout en œuvre afin de faire remonter au plus haut vos revendications et de garantir l'équité sociale et salariale dans ce dossier. N'hésitez surtout pas, la réussite d'un tel projet ne pourra aboutir qu'avec votre adhésion, GRDF ne pourra pas faire autrement.

Montreuil le : 14 novembre 2016.

Au moins avec la CGT a + de 50% pas de risque d'accord au rabais.

Le progrès social comme seul et unique objectif.

Votre avenir est en jeu.

Votez CGT !

**le vote électronique pour GRDF
du 17 novembre à 8h au 24 novembre à 17h
(scrutin du 1^{er} tour)**



pour tout savoir sur la FNME-CGT Élections IRP 2016

<http://www.ird.fnme-cgt.fr/>



► <http://www.fnme-cgt.fr>

► www.facebook.com/pages/FNME-CGT/255273287505

► www.youtube.com/user/FNMECGTVIDE0OFFICIEL

► #FNMECGT

